



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE CONTREMAÎTRE PEINTRE



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Contremaître peintre avec brevet fédéral

Les contremaîtres peintres avec brevet fédéral dirigent et coordonnent les travaux de peinture en atelier et sur les chantiers. Ils instruisent des collaborateurs et des apprentis à des travaux et en surveillent l'exécution. Ils veillent à ce que les commandes soient exécutées correctement, en temps utile et dans le respect des normes de sécurité au travail.

En règle générale, ils dirigent plusieurs chefs de chantier avec leurs équipes en accord avec un maître peintre ou le chef d'entreprise. Cependant, ils sont aussi les interlocuteurs directs de l'ensemble des collaborateurs en atelier et sur les chantiers. Ils sont en contact étroit avec les clients, la direction de chantier, les architectes et les fournisseurs. Ils travaillent au bureau, en atelier et sur les chantiers.

Principales compétences opérationnelles

Tâches spécifiques à la profession

- entretiennent un contact direct avec les clients par le biais d'entretiens de vente, de conseil et de mises au point préalables sur le chantier;
- utilisent correctement les moyens de communication en fonction du destinataire et savent présenter des informations relatives à leur domaine de spécialisation;
- analysent, avant et pendant l'exécution des travaux, les souhaits du client et les mettent en œuvre avec le personnel affecté au projet;
- recueillent les souhaits des clients, relèvent la configuration des lieux, établissent les métrés, calculent les coûts selon les directives de l'entreprise et établissent des offres pour les travaux de peinture ordinaires;
- identifient, analysent et évaluent toutes les surfaces concernées par le développement et la mise en œuvre professionnels et économiques de système de revêtement;
- planifient les commandes qui leur sont attribuées et mettent les collaborateurs à contribution en fonction de leurs compétences;
- appliquent des techniques décoratives telles que des lasures murales, des pochoirs, le traçage de traits ou des techniques d'enduisage et forment les collaborateurs à ces travaux
- analysent les malfaçons et les dommages de peinture, discutent des solutions possibles avec leur supérieur et effectuent des travaux de réparation ou de rénovation;
- veillent à ce que l'exécution de la commande soit coordonnée avec les autres processus de travail et les activités des différents acteurs sur le chantier;
- sont responsables des phases d'exécution des travaux de peinture;
- veillent à ce que les travaux soient exécutés dans les délais, intégralement, sans aucun défaut, conformément aux documents de commandes et dans la qualité convenue;
- vérifient que les données de la commande sont exhaustives et établissent, sur cette base, le calcul des coûts réels et le décompte final;
- sont capables d'utiliser les ressources numériques;

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Logistique

- veillent à ce que les matériaux et les outils nécessaires ainsi que les appareils, les machines et les véhicules opérationnels soient disponibles pour l'exécution des travaux;
- ordonnent et surveillent les travaux de maintenance et de contrôle et procèdent en temps utile à des réparations ou à des remplacements;
- demandent aux fournisseurs des conseils techniques ciblés pour les éventuels problèmes liés à des projets en cours et négocient des conditions claires pour la livraison de biens et de services;

Gestion du personnel

- encadrent les collaborateurs et les apprentis qui leur sont affectés de manière à ce que chacun donne le meilleur de lui-même et puisse se perfectionner ;
- identifient les désaccords entre les collaborateurs, élaborent des stratégies de résolution et les mettent en œuvre;
- forment des apprentis et des collaborateurs à l'utilisation de techniques, de matériaux, de machines et d'appareils classiques ou nouveaux;
- veillent à ce que les collaborateurs et les apprentis soient informés des processus de travail et respectent les prescriptions en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail;
- aident à choisir les apprentis, les familiarisent avec les processus de travail et les forment conformément au programme de formation de l'entreprise.

Le règlement est disponible sous :

<https://www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-superieure>

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le brevet fédéral de contremaître peintre. Ce brevet donne également accès aux cours de préparation au diplôme fédéral de maître peintre.
Condition d'admission	<ul style="list-style-type: none">• possèdent un certificat fédéral de capacité de peintre ou de la double profession de plâtrier-peintre;• peuvent justifier d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans dans la branche de la peinture après l'obtention d'un certificat fédéral de capacité;• détiennent un certificat de chef de chantier ASEPP/FREPP;
Certification	Contremaître peintre avec brevet fédéral
Frais d'inscription	<p>CHF 8'900.-</p> <p>(Sous réserve de modification)</p> <p>¹ Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la CPR (Contribution patronale pour la relève) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'un remboursement partiel de la finance d'inscription.</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute annulation de la part du participant doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administration.• Tout cours débuté est entièrement dû.• La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.• Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.• Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école.• La participation aux cours dépend du paiement de la finance d'inscription.• Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.
Frais d'examen	Les finances d'examens seront directement perçues par la FREPP
Aide financière	<p>La Confédération octroie sous conditions une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).</p> <p>Les informations au sujet des aides financières se trouvent sur :</p> <p>https://www.ecole-construction.ch/formations/aides-financieres/ https://www.frepp.ch/formation/fonds-de-formation-professionnelle</p>
Durée	La formation est répartie sur environ 15 mois, pour un total d'environ 320 périodes de cours sur plusieurs samedis et quelques vendredis.
Dates	Se renseigner auprès de l'école.
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école.
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de la page.

Matières	Modules	Périodes
Conduite du personnel / Gestion de chantier	GP-1	36
Utilisation du matériel	GP-2	32
Normes et directives	GP-3	40
Sciences des matériaux	GP-4	60
Calcul 1 - Principes de l'économie d'entreprise	GP-5	36
Physique et chimie 2	GP-6	32
Technique de vente et marketing	CO-1	40
Couleurs et concept de couleur	PR-1	16
Aspect, décoration et couleurs	PR-2	16